Le Ruisselet
ÉCOLE PRIMAIRE

Code de vie 2026-2027

Chers parents,

Le présent document explique notre code de vie.

La dernière mise à jour de notre document inclut le contenu obligatoire aux règles de conduite visées à l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3) et respecte les principes suivants (source : *Règlement sur les règles de conduite au primaire et au secondaire*, publié par le ministère de l'Éducation du Québec) :

1° le droit des élèves et du personnel de l'école d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement et dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées;

2° le devoir des élèves de faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et leur milieu d'apprentissage et de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.

Veuillez le conserver à titre d'aide-mémoire et remettre le CONTRAT signé au titulaire de votre enfant au plus tard le **25 septembre 2026**.

MANQUEMENTS MINEURS

Règle 1 : Je contribue à un climat favorable en respectant les consignes.

- Je suis au bon endroit au bon moment.
- Je me déplace en marchant en tout temps.
- Aux entrées, je me dirige vers ma classe en silence.
- Je ne mâche pas de gomme.
- J'ai tout le matériel nécessaire.
- Je respecte les règles de vie de la classe et du service de garde.
- Je respecte les règlements de la cour et des jeux extérieurs.
- Je n'incite pas mes pairs à enfreindre les règles de vie de l'école.
- J'évite de provoquer l'autre pour le faire réagir.
- Je respecte l'autorité du personnel de l'école en suivant les consignes données.
- J'agis et je communique de manière courtoise et polie avec les autres élèves et le personnel de l'école, en tout temps et quel que soit le moyen utilisé.
- Je respecte le droit à la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école, notamment en obtenant leur consentement avant de capter leur image ou leur voix et en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux.
- Je suis ponctuel et j'arrive à l'heure en classe.

MANQUEMENTS MINEURS (suite)

Règle 2 : Je prends soin du matériel mis à ma disposition à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.

- Je garde mon environnement propre (pupitre, locaux, corridor, cour, toilettes).
- Je prends soin du matériel prêté par l'école.
- Je ne commets aucun vol ou acte de vandalisme.
- Je ne lance aucun objet (cailloux, balles de neige, copeaux de bois, etc.).

Règle 3 : J'ai une tenue vestimentaire conforme à la politique de l'école

- Je porte des vêtements conformes aux valeurs de l'école (sans violence, sans racisme, sans sexisme, de longueur mi-cuisse, etc.).
- Si je porte un legging, je porte un chandail long.
- Je ne porte pas de vêtements avec des bretelles « spaghetti ». Le « chandail bedaine » est interdit.

Lorsqu'un élève ne respecte pas l'une de ces trois règles, une observation sur Mozaïk SOI sera consignée et vous recevrez l'information via Clic École. Voici la démarche appliquée :

Manquements 1-3 : Communication avec le parent via Clic École

Manquement 4 : Retenue au moment jugé opportun (30 minutes 1er, 2e et 3e cycles)

Manquements 5-7 : Communication avec le parent via Clic École et conséquence appropriée

Manquement 8 : Retenue, rencontre de l'élève avec la direction et appel à la maison.

Manquement 9 : Élaboration d'un plan de modification de comportement

À la fin de chaque étape, nous remettons le compteur à zéro.

En complément à nos règles de vie, voici deux éléments qui sont intégrés à nos pratiques à l'école depuis la rentrée scolaire 2025-2026 :

- Je vouvoie le personnel de l'école;
- J'utilise le titre de « madame » ou de « monsieur » pour m'adresser au personnel de l'école.

Ces pratiques font l'objet d'un enseignement explicite et les élèves sont accompagnés afin de pouvoir les appliquer dans leur vie scolaire quotidienne.

MANQUEMENTS MAJEURS

Règle 4 : Je respecte les intervenants de l'école et les autres élèves dans mes paroles et mes gestes

Je commets un manquement majeur lorsque:

- J'ai un comportement grave associé à un manquement mineur (impolitesse grave, lancer un objet dans le but de blesser, vandalisme, etc.).
- Je refuse d'obéir de façon persistante.
- Je pose un geste de violence verbale, physique et psychologique (ex. : bataille).

Lorsqu'un élève commet l'un de ces gestes, un appel à la maison sera fait par la direction ou par un autre membre de l'équipe (ex. : enseignant, responsable en service de garde ou éducateur spécialisé). L'école consigne également l'événement, mais le parent ne recevra pas de notification sur Clic École puisque nous privilégions l'échange direct.

Voici la suite des conséquences :

Manquement 1: retrait avec réflexion (TES), rencontre avec la direction et réparation

Manquement 2: retrait avec réflexion (TES), rencontre avec la direction et réparation

Manquement 3: suspension à l'interne d'une demi-journée

Manquement 4: suspension à l'interne d'une journée complète, rencontre des parents

Au Ruisselet, les écarts de comportements sont gérés selon une procédure établie en fonction de plusieurs composantes. Ainsi, la direction se réserve le droit de varier les conséquences appliquées selon :

- ☐ La gravité du geste posé
- ☐ L'intention de l'auteur du geste
- ☐ La fréquence du geste posé
- ☐ Le contexte dans lequel le geste a été posé
- ☐ La capacité de l'élève à reconnaître ses torts
- ☐ Les antécédents de l'élève qui a posé le geste

Contrairement aux manquements mineurs, les manquements majeurs demeureront valides tout au long de l'année scolaire et seront donc cumulatifs d'une étape à l'autre. **Finalement, les règles de vie s'appliqueront également au service de garde.**

Finalement, au cours de l'année scolaire, les élèves pourront se mériter des billets « Bravo » leur permettant de pouvoir participer au tirage qui aura lieu une fois par mois. Ces billets sont remis pour valoriser un bon comportement. Des observations au sujet de bons comportements pourront aussi vous être partagées via Clic École.

Alexandra Therrien

Directrice

Code de vie

École Le Ruisselet

Contrat 2026-2027

Élève

Avec mes parents, j'ai lu les règles de vie de l'école. Pour mon bien-être, celui des autres élèves et celui des membres du personnel, je m'engage à respecter ces règles.

Nom complet de l'élève :

Classe de :

Signature de l'élève :

Parent

J'ai pris connaissance des règles de vie de l'école. Je m'engage à accompagner mon enfant dans cette démarche, à collaborer avec les intervenants scolaires et à consulter Clic École.

Signature du parent :

Date : _____

*Merci de conserver la copie du code de vie à la maison et de retourner seulement ce coupon signé.